

Recommandations de prévention pour les activités médico-sociale, ménage, aide à domicile

Recommandations concernant les activités médico-sociales, ménage, aide à domicile durant l'épidémie de COVID-19.

Ces personnes = aidants interagissent par nécessité avec des personnes "vulnérables" = bénéficiaires sur le plan de la santé ; il faudra :

- ❖ Respecter le confinement au domicile
- ❖ Conseils vestimentaires :
 - Ne pas porter de bijou (**y compris alliance**) sur les mains et avant-bras
 - S'attacher les cheveux
 - Lunettes de vue propres
 - Porter des vêtements professionnels ou des vêtements personnels dédiés au travail à changer quotidiennement : idéalement surblouse ou tablier plastique.
- ❖ Hygiène corporelle quotidienne
- ❖ Règles d'hygiène respiratoire et gestes barrière : à respecter de tous → aidant ET bénéficiaire :
 - se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue,
 - utiliser des masques chirurgicaux ou des masques en tissu soigneusement ajusté sur le visage,
 - utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter ensuite puis se laver les mains.
 - les masques ne doivent être ni touchés ni manipulés une fois en place. Ne pas se toucher le visage.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade



Rappel : Port de masques

Les masques chirurgicaux sont indiqués dans :

- la prévention des contacts cutané-muqueux avec des liquides biologiques ;
- la réduction de l'émission de gouttelettes vers l'entourage et l'environnement.

Le masque chirurgical protège également celui qui le porte contre les agents transmissibles par voie « gouttelettes ». Les masques FFP2 permettent de se protéger des personnes symptomatiques : ces masques sont efficaces maximum 4 heures et sont pour l'instant réservés aux personnels de soins.



❖ Hygiène des mains :

- Ongles courts, ne dépassant pas la pulpe des doigts
- Pas de vernis, même incolore
- Pas de faux ongles, ni gel, ni résine
- Se laver les mains fréquemment :
 - à l'eau et au savon : lorsque les mains sont visiblement souillées. Il est souhaitable d'utiliser des essuie-tout en papier jetables pour se sécher les mains. Si cela n'est pas possible, utiliser des serviettes de toilettes réservées à cet usage et les remplacer dès qu'elles sont humides.
 - avec de la solution hydro-alcoolique : lorsque les mains ne sont visiblement pas souillées.

Ces règles d'hygiène des mains doivent être particulièrement suivies avant et après la préparation de la nourriture, avant de manger, après être allé aux toilettes, et chaque fois que les mains semblent sales.

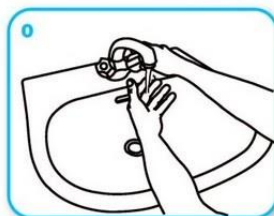
- ❖ Utiliser des gants jetables pour les soins des affections respiratoires et lors de la manipulation selles, de l'urine et des déchets. Appliquez les règles d'hygiène des mains avant et après avoir retiré les gants.

Le lavage des mains - Comment ?

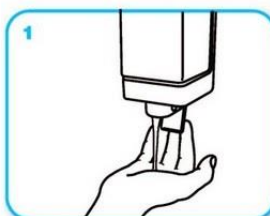
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !



Durée de la procédure : **40-60 secondes**



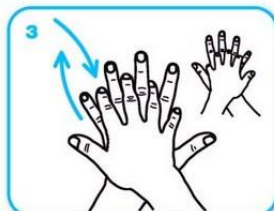
Mouiller les mains abondamment



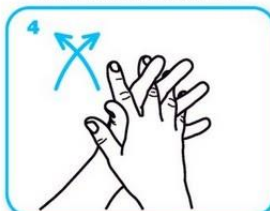
Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



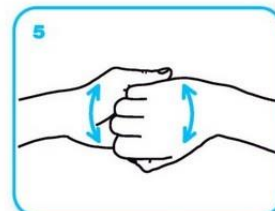
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



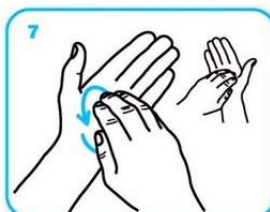
les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



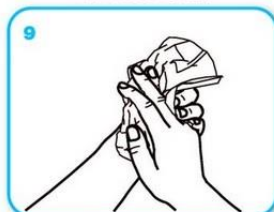
le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



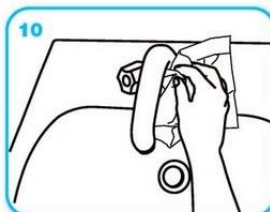
la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



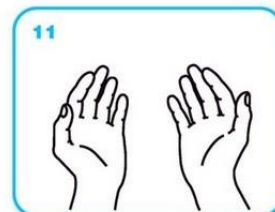
Rincer les mains à l'eau,



sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



fermer le robinet à l'aide de la serviette.



Les mains sont prêtes

Hygiène des mains

par friction hydroalcoolique



1 Déposer le produit dans le creux de la main



2 Frotter largement paume contre paume



3 Frotter l'un après l'autre le dos de chaque main



4 Frotter entre les doigts



5 Frotter le dos des doigts contre la paume de l'autre main



6 Sans oublier les pouces



7 Insister sur le bout des doigts et les ongles pour chaque main



8 Terminer par les poignets



9 Frotter jusqu'au séchage complet des mains. Ne pas rincer, ni essuyer

Il faudra :

- ❖ Respecter des consignes supplémentaires concernant les gestes barrière :
 - Restreindre le nombre de personnes dans une même pièce
 - Placer le bénéficiaire dans une pièce bien ventilée où il sera seul.
 - Les membres du foyer doivent rester dans une autre pièce ou, si cela n'est pas possible, maintenir une distance d'un mètre au moins avec la personne malade (dormir dans un lit différent par exemple).
 - Limiter les déplacements du bénéficiaire et réduire au minimum les espaces partagés.
 - Veiller à ce que les espaces communs (cuisine et salle de bains, par exemple) soient bien ventilés : aérer régulièrement
- ❖ Nettoyer les surfaces de contact et les sols en phase humide avec un produit détergent répondant à la **norme virucide EN 14476** . (pas d'aspirateur : aérosolisation des particules) : *voir fiche recommandation de prévention pour le personnel d'entretien.*
 - Nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent.
 - Rincer à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique.
 - Laisser le temps de sécher.
 - Désinfecter à l'eau de javel à une concentration de 0,5% (5 000 ppm) avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique.
 - Filière d'élimination classique pour les déchets potentiellement contaminés.
- ❖ Nettoyer et désinfecter régulièrement les surfaces touchées telles que les tables de chevet, les cadres de lit et les autres meubles de la chambre, quotidiennement.
- ❖ Nettoyer et désinfecter les surfaces des salles de bains et des toilettes au moins une fois par jour avec un désinfectant ménager ordinaire contenant une solution chlorée diluée à 1%.
- ❖ Recommandations concernant le déshabillage des lits et la manipulation du linge (risque d'aérosolisation de microorganismes) :
 - Respecter un délai minimum entre la prise en charge du linge et des draps et le nettoyage des sols et surfaces, pour permettre la sédimentation des particules aérosolisées et réduire le risque d'exposition par voie aérienne.
 - Placer le linge contaminé dans un sac à linge sale.
 - Ne pas secouer le linge sale et éviter tout contact direct de la peau et des vêtements avec le linge contaminé.
 - Laver les vêtements, les draps et les serviettes de toilette... à la machine à 60–90°C avec de la lessive ordinaire, et les sécher soigneusement.
- ❖ Gestion des déchets (gants, mouchoirs, masques...) provenant des personnes malades ou des personnes prenant soin d'elles doivent être placés dans des contenants munis d'un sac dans la chambre de la personne malade avant d'être jetés avec les autres déchets du foyer.

Prise en charge des contacts

Si un membre du foyer montre les premiers symptômes d'une infection respiratoire aiguë, notamment fièvre, toux, mal de gorge et difficultés respiratoires, suivre les recommandations de santé publique en vigueur.

Ces conseils sont susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'évolution de la situation

Confinement à domicile des salariés à risque de forme grave :

- ❖ Age ≥ 70 ans
- ❖ Grossesse
- ❖ Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- ❖ Insuffisances respiratoires chroniques ;
- ❖ Mucoviscidose ;
- ❖ Insuffisances cardiaques toutes causes ;
- ❖ Maladies des coronaires ;
- ❖ Antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- ❖ Hypertension artérielle ;
- ❖ Insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ❖ Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2 ;
- ❖ Les personnes avec une immunodépression :
 - Pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches ;
 - Hématopoïétiques ;
 - Maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur ;
 - Personnes infectées par le VIH ;
- ❖ Maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- ❖ Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40.

Conformément aux décisions gouvernementales, les personnes présentant ces pathologies doivent impérativement rester à leur domicile, si aucune solution de télétravail n'est envisageable.

Pour de plus amples informations : <https://www.gouv.mc/Action-Gouvernementale/Coronavirus-Covid-2019>

Sources :

- Ministère des Solidarités et de la Santé - gouvernement français
- Haut Conseil de Santé Publique
- Haute autorité de Santé
- INRS
- Caisse Sociale Assurance Maladie Ameli France

